

## FICHE N °13 Effort de réduction de bruit par la ville

Objectif : Réduire ou supprimer les nuisances sonores

### 1- Effort interne de réduction de bruit (sur les propres activités de la ville)

#### Le bruit dans les bâtiments recevant du public

Les cantines scolaires sont souvent situées dans de grands bâtiments très sonores où le niveau de bruit pendant les repas est peu compatible avec la quiétude nécessaire au moment du repas. Montreuil a donc mis en oeuvre un programme d'isolation de cantines scolaires (une des actions de la Charte pour l'environnement). La dimension sonore est prise en compte lors des réhabilitations d'écoles.

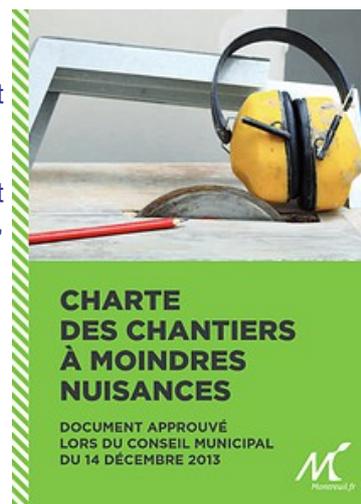
#### Le bruit du matériel municipal

Les nouveaux matériels de nettoyage (laveuses) et de ramassage des ordures ménagères sont moins bruyants que les anciens. Les Points d'apport volontaires du verre actuels (PAV - conteneurs verts) sont moins bruyants que les anciens. D'autres parts, les conteneurs enterrés installés depuis 2006 dans les quartiers d'habitat social dense (La Noue, Bel Air, les Morillons...) ont été choisis pour le faible encombrement de l'espace public mais présentent également l'avantage d'être très peu bruyants.

### 2- Une charte des chantiers à moindres nuisances

Ce document datant de fin 2013 prévoit des engagements de la part des opérateurs visant à diminuer les impacts des chantiers.

Les nuisances sonores des différentes phases de chantier doivent notamment être prises en compte (moins de bruit des outils, horaires, sens des véhicules etc.).



### 3- Nouveaux aménagements pour une ville moins bruyante

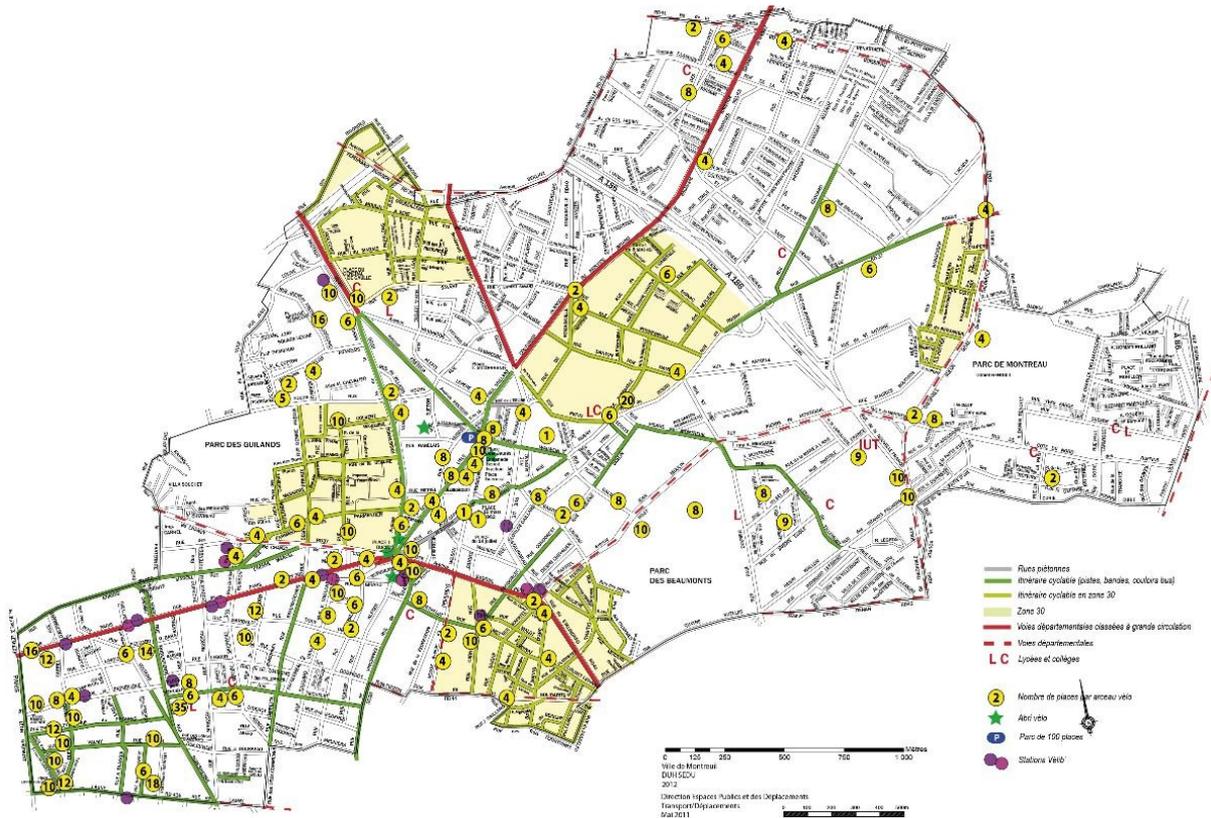
#### Un nouveau plan de circulation

Le nouveau plan de circulation du centre ville entraîne une forte diminution de bruit dans les rues de l'hyper centre : bd Rouget de Lisle et Paul-Vaillant couturier, av. walwein et Pasteur, rue de Rosny autrefois très denses. Par exemple : 12 000 véhicules circulaient chaque jour sur le boulevard Aristide Briand et près de 10 000 dans la rue de Rosny où les niveaux atteints avoisinaient ou dépassaient largement le seuil des 75 dB supportables (jusqu'à 80-90 dB sur les grands axes de circulation). En revanche le trafic se reportant en partie sur la rue Ernest Savart et l'av. Faidherbe, des revêtements de chaussée anti-bruit ont été installés pour contenir le phénomène de résonance et diminuer le bruit dans ces rues étroites.

#### De nouvelles zones 30

Une zone 30 est un ensemble de rues où la vitesse est limitée à 30 km/h. Généralement, on y dissuade la circulation de transit par des sens uniques et des aménagements (absence de trottoirs, mobiliers, réduction de la largeur des voies). La mise en place de zone 30 dans la ville participe à la réduction du bruit par la diminution du trafic et de la vitesse. (voir la carte ci-dessous).

Les dernières zones 30 (quartier solidarité carnot) et progressivement les plus anciennes (ex. Rue Nungesser à l'est) sont équipés de contresens cyclables.



Un PPBE (Plan de prévention des bruits de l'environnement) est en cours d'étude (2014). Ce PPBE couvrira tout le territoire de l'agglomération Est Ensemble et prévoira une série d'action coordonnées dans chacune des villes de l'agglomération.

### Informations complémentaires

Autoroute A3 : un tronçon de 670 m est semi-couvert entre Bagnolet et Montreuil (inauguré en février 2007) et comprend un jardin paysager

Un second tronçon de 220 est couvert à hauteur de Romainville (chantier 2008-2009). Ces chantiers ont pour but de réduire les importantes nuisances sonores de l'autoroute dans des secteurs fortement urbanisés. Ces travaux sont financés par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Conseil régional d'Île-de-France.

### Sources

- 1- Service environnement et développement durable – Ville de Montreuil
- 2- Service aménagement et mobilité durable -Ville de Montreuil